

6e Journée Réseau

« Ville Accessible à Tous » :

Quelles démarches pour le cadre bâti existant

Diagnostiques des Etablissements
Recevant du Public :
quels points de repère ?








Plan de l'intervention

1. Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ?
2. Un diagnostic, première étape d'un projet
3. Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement
4. Des options méthodologiques diverses

Plan de l'intervention

1. Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ?
2. Un diagnostic, première étape d'un projet
3. Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement
4. Des options méthodologiques diverses

Un point de départ connu : la loi du 11 février 2005

- Trois grandes nouveautés :
 - ✓ prise en compte de tous les handicaps     
 - ✓ continuité de la chaîne de déplacement
 - ✓ importance de la concertation
- Une loi fixant des objectifs ambitieux qui traduisent et induisent des attentes fortes
- Des défis à relever qui nécessitent des outils...
 - le décret 2006-555 instaure la nécessité de procéder à un diagnostic d'accessibilité des ERP de catégories 1 à 4 avant le 1er janvier 2011

Le diagnostic, première étape et outil pédagogique

- Un diagnostic aux objectifs multiples :
 - ✓ donner l'opportunité aux gestionnaires d'**engager leurs réflexions** et de se doter d'un **outil de programmation**
 - ✓ permettre aux gestionnaires de **s'approprier** la thématique de l'accessibilité
 - ✓ poser les bases d'un **travail en commun** entre les différents acteurs de l'accessibilité
 - ✓ **faire le lien** entre accessibilité et de nombreuses autres thématiques connexes (gestion de patrimoine, sécurité, performances énergétiques...)

Ne pas confondre diagnostic et contrôle...

- On contrôle ce qui est neuf
- On réalise un contrôle pour lister une série de conformités ou de non-conformités
- On diagnostique ce qui existe
- On fait un diagnostic pour avoir une compréhension globale, analyser et décider comment agir

Trois phases successives, trois compétences distinctes

- Trois étapes de base d'un diagnostic :

- ✓ analyser l'état d'accessibilité initial
- ✓ produire des préconisations
- ✓ estimer les coûts



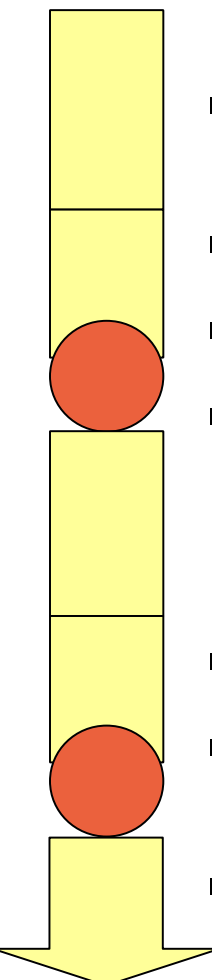
Ce qu'on appelle ici
« diagnostic » dépasse
le simple état des lieux

- Il n'existe pas de “diplôme de diagnostiqueur”
- Ces trois étapes font appel à des compétences distinctes
- Elles donnent lieu à des prises de position du maître d'ouvrage comme dans toute démarche de projet...

Plan de l'intervention

1. Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ?
2. Un diagnostic, première étape d'un projet
3. Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement
4. Des options méthodologiques diverses

Proposition d'un phasage opérationnel plus complet

- 
- Une phase amont de collecte et d'analyse de données permet de comprendre le **fonctionnement** et les **enjeux** de l'établissement
 - L'état des lieux recense les dysfonctionnements et les **hiérarchise**
 - Un premier **positionnement** du gestionnaire est souhaitable
 - La recherche des solutions **pertinentes** doit intégrer les différents leviers d'action (techniques, organisationnels, sensibilisation/formation...), une réflexion globale (notion de patrimoine, de chaîne de déplacement...) et contextualisée, ...
 - Le chiffrage des préconisations doit intégrer tous les coûts
 - Un second **positionnement** du maître d'ouvrage est nécessaire pour opérer les arbitrages entre scénarios proposés
 - Une **programmation** pluri-annuelle peut être établie et sa mise en oeuvre doit être **suivie** dans le temps

Mise en accessibilité et gestion de projet

- Bien repérer les phases de travail et les résultats attendus
- Nécessité d'un pilotage stratégique et technique
 - ✓ au moment des études
 - ✓ comme au moment du suivi du plan d'actions (importance de l'appropriation des résultats et des types de rendus choisis)
- Un tryptique d'acteurs essentiels, aux logiques distinctes :
 - ✓ gestionnaires
 - ✓ techniciens
 - ✓ usagers (voire utilisateurs)
 - Importance de la concertation



Plan de l'intervention

1. Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ?
2. Un diagnostic, première étape d'un projet
- 3. Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement**
4. Des options méthodologiques diverses

Qui est concerné et quels sont les délais ?

Quoi ?	Qui ?	Pour quand ?
Schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif	Autorités organisatrices des transports, exploitants d'aéroports, gérants de gare maritimes	11 février 2008
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	Maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale	23 décembre 2009
Diagnostics des établissements recevant du public (catégories 1 à 4)	Administration ou exploitant concerné	1 ^{er} janvier 2011 (date susceptible d'être modifiée)

Des diagnostics à articuler entre eux

-  Trois types de diagnostics sont menés en parallèle, par des acteurs différents : comment assurer la cohérence à l'échelle d'un territoire dans un souci de continuité de la chaîne de déplacement ?
 - ✓ Articulation entre SDA et PAVE (points d'arrêt) ou diagnostics (gares, pôles d'échange, ...) ?
 - ✓ Intégration des parcs (IOP) dans les PAVE ?
 - ✓ ...
-  D'autres démarches en cours sur des thématiques connexes peuvent imposer des contraintes ou offrir des opportunités pour la mise en accessibilité (ex : suites du Grenelle pour les bâtiments Etat, gestion de patrimoine, gros entretien, sécurité...)



Des périmètres à définir

- Seules les parties ERP (catégories 1 à 4) des bâtiments sont concernées par les diagnostics mais...
 - ✓ il peut être pertinent de s'intéresser à certains ERP de catégories 5
 - ✓ quid des locaux de travail (attention : nouveau référentiel réglementaire à venir) ?
- Quelle limite fixer pour chaque diagnostic ?
 - Attention aux connexions et interfaces
 - il convient de s'interroger sur la manière d'arriver jusqu'à un ERP, en voiture, en Transports en Commun...
 - il peut être judicieux s'intéresser aux points d'arrêt et à leur environnement lorsque l'on traite de réseaux de transport...

Plan de l'intervention




1. Qu'est-ce qu'un diagnostic ? Pourquoi faire ?
2. Un diagnostic, première étape d'un projet
3. Différents projets à articuler tout au long de la chaîne du déplacement
4. Des options méthodologiques diverses

Des choix méthodologiques multiples

- Différents choix à faire avec le maître d'ouvrage :
 - ✓ choix du périmètre d'étude pertinent
 - ✓ identification de cibles particulières
 - ✓ approche plutôt “normative” ou “pragmatique” [CERTU, 2006]
 - ✓ indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs
 - ✓ forme de rendu
- Différents choix pratiques pour réaliser l'état des lieux
 - ✓ Modes de saisie (papier, ordinateur...)
 - ✓ Outils de mesure
 - ✓ Outils de repérage (du plan au GPS)



Exemples de rendus (1)

Actions		Photos	Diagnostic	Réglementation	Commentaires et pistes d'améliorations
<p>Les entrées du restaurant :</p> <p>Par les marches.</p>			<p>L'entrée du restaurant par l'escalier se fait par une porte double vantail. Elles sont équipées de ressort de rappel.</p>	<p>Art R111-19-1 du CCH</p> <p>La largeur de la porte d'entrée ne peut être inférieure à 0,80 m par vantail.</p>	<p>Le nez des marches doit être d'une couleur différente afin d'être repérable par les personnes mal voyantes.</p>
<p>Par la rampe.</p>			<p>Les portes d'entrée pour les personnes en fauteuil roulant sont fermées et ne sont ouvrables que de l'intérieur.</p>		<p>Il est nécessaire d'avoir des portes avec une ouverture accessible aux personnes handicapées. L'ouverture doit être possible de l'extérieur. L'espace derrière les portes doit rester libre de circulation.</p>



Source : Centre d'Études Techniques de l'Équipement Normandie-Centre

Exemples de rendus (2)

LECTURE DES FICHES

Degré d'urgence de l'intervention

●
●
●

Type de handicap concerné

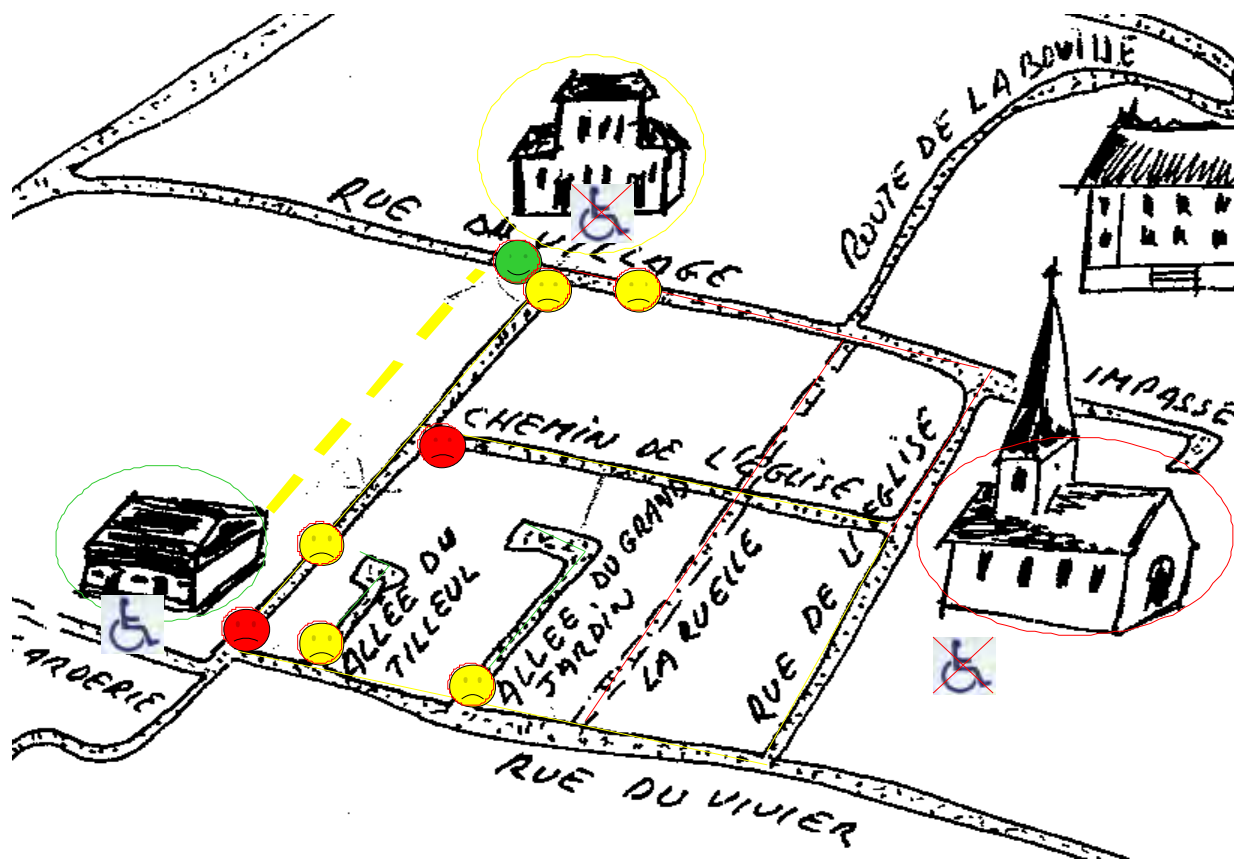
Tous

<p><u>Itinéraires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès ○ Accueil ○ Service Carte grise ○ Service Trésorerie ○ Service Permis ○ Service Impression ○ Commissions médicales ● Toilettes ○ Ascenseur ○ Salles de réunion ○ Les circulations ○ Amphithéâtre Erignac 	<p style="text-align: center;"><u>Illustration</u></p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Le diagnostic est réalisé en suivant un cheminement logique. Il est représenté visuellement sur le rapport par le déplacement de la boule noire.</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; background-color: yellow; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Une illustration accompagne les constats sur chaque page, elle permet une meilleure compréhension des problèmes.</p> </div> <p style="text-align: center;"><u>Réglementation</u></p> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; background-color: yellow; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Cette partie rappelle la réglementation qui s'applique pour chaque élément observé dans la fiche.</p> </div>	<p style="text-align: center;"><u>Constat</u></p> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Un degré d'urgence est donné afin de prioriser les interventions. Il est le résultat d'un constat.</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Une indication supplémentaire renseigne sur le type de handicap concerné par la fiche.</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; background-color: yellow; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>En complément de l'illustration, le constat décrit la situation observée de façon détaillée et objective.</p> </div> <p style="text-align: center;"><u>Commentaires et pistes d'amélioration</u></p> <div style="border: 1px solid gray; border-radius: 50%; background-color: yellow; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Cette partie donne des pistes d'amélioration afin de palier au problème rencontré.</p> </div>
	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px;"> <p>Un plan illustre chaque fiche afin de situer le lieu du diagnostic. Chaque étage est symbolisé par une couleur différente.</p> </div>	

Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement Normandie

Exemples de rendus (3)

CARTE DE SYNTHESE – Cœur de bourg



LEGENDE	
	Traversée inexistante
	Traversée partiellement accessible
	Traversée accessible
	Traversée non accessible aux personnes malvoyantes
	Cheminement inaccessible
	Cheminement accessible avec accompagnement
	Cheminement accessible
	Présence d'une place réservée aux personnes handicapées
	Absence de place réservée aux personnes handicapées
	Bâtiment inaccessible
	Bâtiment accessible avec accompagnement
	Bâtiment accessible

En guise de conclusion

- Il n'existe pas de méthode de diagnostic unique
- Le diagnostic n'est pas un contrôle, c'est un outil pédagogique
- Il est important de saisir l'opportunité de réalisation d'un diagnostic
 - ✓ pour s'appropriier les enjeux de l'accessibilité
 - ✓ et entamer une réelle démarche de projet transversale
 - ✓ ...plutôt que de chercher à “se débarrasser” d'une obligation réglementaire
- L'offre privée est en cours d'émergence et de structuration...
- ...et le RST du MEEDDAT produit des éléments de méthodologie



Loi 2005-102 : ambitions et espoirs

Un ministère pour porter l'accessibilité

Le diagnostic dans les grandes lignes

Quelle organisation mettre en place ?

Comment réaliser un diagnostic ?



4.2. Quelles phases de travail ?



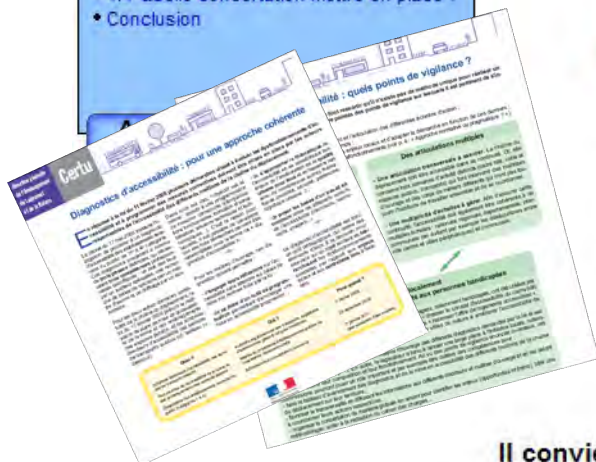
- 4 Quelle organisation mettre en place ?
- Introduction
- 4.1 Quelles questions se poser avant d'intervenir ?
- 4.2 Quelles phases de travail sont à envisager ?
 - Mettre en place une démarche de gestion
 - **Le diagnostic : une étape dans la démarche**
- 4.3 Quels acteurs associer ?
- 4.4 Quelle concertation mettre en place ?
- Conclusion

Le diagnostic : une étape dans la démarche de mise en accessibilité


Le schéma ci-dessous replace la phase de diagnostic comme étape dans le processus plus global, impulsé par la loi du 11 février 2005, de mise en accessibilité des différents maillons de la chaîne du déplacement.

PREPARER	CONSTATER & ANALYSER	PROGRAMMER	REALISER	EVALUER
Mobilisation des acteurs Choix méthodologiques	État d'accessibilité Préconisations Évaluation des coûts = DIAGNOSTIC	Hierarchisation et planification des travaux, des changements d'organisation, des actions de sensibilisation	Mise en oeuvre des actions programmées	Comparaison entre objectifs et résultats Mise à jour des objectifs

Il convient d'identifier maintenant les différents acteurs et de réfléchir aux moments où l'on souhaite les voir intervenir.



Merci de votre attention


Certu  Rechercher: Tous les documents ? S'abonner aux lettres d'information

Urbanisme et habitat | Mobilité et déplacements | Systèmes de transports | Voirie et espace public | Sécurité et circulation routières | Ville et environnement | Ville et équipements publics | Information géographique | **Projets transversaux**

Accueil » Projets transversaux » Ville accessible à tous »

- Développement durable
- **Ville accessible à tous**
- Urbanisme et déplacements
- Une voirie pour tous
- Energie et effet de serre
- Risques et urbanisme
- Pourquoi ce programme ?
- Les réseaux d'échanges
- Concertation
- **Diagnostics d'accessibilité**
- Planification de l'accessibilité
- Europe
- Autres productions


Le projet transversal « Ville accessible à tous » a été initié en 2001. Son approche globale de l'accessibilité vise à offrir des solutions dans l'habitat, les activités, l'éducation, les loisirs et la culture, les transports, etc. Il s'intéresse à l'ensemble des usagers-citoyens confrontés à des difficultés pour accéder à la ville et à ses différentes activités, pour des raisons d'ordre physique, géographique ou social : c'est sur ce concept, intégrant ces trois dimensions qu'a été lancé « Ville accessible à tous ». Le contexte légal (loi du 11 février 2005 sur les personnes handicapées) renforce les obligations en termes d'accessibilité de toutes les composantes (...) <<En savoir plus>>



Articles

- Loi "HANDICAP" du 11 février 2005 et ses textes d'appli - 09/09/2008...
- Comment s'organiser pour planifier les déplacements dan - 24/04/2008...
- **Éléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessi - 15/10/2008...**
- **Productions CERTU sur les diagnostics d'accessibilité - 15/10/2008**
- PMR et services de transport spécialisés - 08/10/2008


>> Tous les articles



Agenda


- 25 novembre 2008 - Journée VAT et cadre bâti - Le programme

>> Tous les agendas



Parutions

- **ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE SUR LES DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITÉ**
- Ville accessible à tous - S'organiser pour planifier les déplacements dans le cadre de la loi handicap
- BUS ET LEURS POINTS D'ARRÊT ACCESSIBLES À TOUS (LES)



Autres Sites

- Délégation ministérielle à l'accessibilité
- COLIAC
- Ministère du Développement Durable
- Grenelle de l'environnement
- A.I.T.F.

Un triptyque d'acteurs essentiels

Catégories d'acteurs	Rôle	Enjeux
Elus, propriétaires, gestionnaires, décideurs	<ul style="list-style-type: none"> - portage / volonté politique - décisions 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation - compréhension des intérêts pour leurs administrés - appropriation de la démarche, puis des résultats (prévoir un rendu adapté)
Techniciens	<ul style="list-style-type: none"> - garants de la faisabilité - de la continuité - et du suivi (ou pérennisation) de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation - appropriation des résultats (prévoir un rendu adapté) - intégration d'une nouvelle culture dans les pratiques
Usagers	<ul style="list-style-type: none"> - témoignage : difficultés et usages, - expression de besoins, - test et validation des solutions envisagées - négociations de compromis locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - représentativité (toutes déficiences et même toutes PMR, si possible, tout en évitant de n'évoquer que des problèmes personnels - compréhension des contraintes de la collectivité et de la nécessité de faire des compromis

La place de la concertation



- Pas de “recette unique” mais des points de vigilance :
 - ✓ l'accessibilité des réunions, des documents...
 - ✓ la disponibilité, la représentativité, le “professionnalisme” des associations
 - ✓ la clarté des “règles du jeu” et des limites d'intervention de chaque type d'acteurs
 - ✓ la recherche d'un consensus autour des solutions les plus pertinentes au vu du contexte local



- Deux types de commissions à distinguer :
la CAPH et la CCDSA (ou sa SCDA)

Schémas : Brochures DMA